



ENVIE D'UNE
RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE ?



RETRAITE | **FAR**
RETRAITE MADELIN



RETRAITE FAR



AGIPI, UNE ASSOCIATION PROCHE DE VOUS

AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

AGIPI vous propose un grand nombre de solutions de protection pour vous et vos proches, à chaque étape de la vie :

- **La famille et l'activité professionnelle**
- **Le patrimoine**
- **La retraite et le grand âge**

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Plus de 500 000 adhérents lui font aujourd'hui confiance.

AGIPI est partenaire d'AXA depuis sa création. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent* à AGIPI, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- **L'équité** : que vous soyez ancien ou nouvel adhérent, vous bénéficiez de toutes les évolutions des produits d'assurance.
- **La clarté de l'information** : trois fois par an, l'association publie *AGIPI références*, qui vous présente, explique et commente les résultats et l'évolution des supports d'investissement. Ce magazine vous détaille les nouveautés sur les contrats, l'évolution de leur environnement juridique et fiscal et vous fait partager la vie de l'association.
- **La proximité** : pour répondre à toutes vos questions, vous pouvez compter sur l'expertise des collaborateurs de l'association, des conseillers AXA et du centre de gestion dédié ADIS.

AGIPI, c'est aussi :

- **Un esprit d'innovation** : être adhérent vous donne accès à des contrats qui évoluent régulièrement et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.
- **Une vie associative dynamique** : vous êtes toujours à la pointe de l'actualité, avec un site dédié à la retraite (retraite-agipi.com), la newsletter agipi.infos et le magazine *AGIPI références*. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous êtes aussi invité aux nombreuses réunions régionales partout en France.
- **Une écoute des adhérents** : les instances de l'association représentent les intérêts et garantissent l'équité de services à tous, anciens et nouveaux adhérents.

Quelques chiffres 2016



40 ans
d'existence



500 000
adhérents



645 000
adhésions



8
contrats



+ 16 MD€
d'épargne gérée

CLER, CLEF, FAR, PAIR, CAP,
Agipi Santé, ARC, Agipi Avenir Enfant

* Frais d'adhésion à l'association : 15 euros annuels.

AVEC LA RETRAITE MADELIN, VOUS FAITES LE BON CHOIX

Dédiée aux professionnels libéraux, artisans commerçants et exploitants agricoles, la retraite Madelin est une solution complémentaire pour percevoir à la retraite des revenus réguliers à vie, tout en bénéficiant aujourd'hui de déductions fiscales.

Elle offre pour tout cela de nombreux avantages* :



Une gestion souple

- **Vous décidez du montant, du mode et de la périodicité des versements**, occasionnels ou réguliers. Il suffit de respecter les minima requis indiqués dans la notice du contrat.
- **Vous choisissez, au terme de l'adhésion, des revenus** qui vous seront versés sous forme de rente parmi un large choix d'options, modulables selon vos besoins. La rente acquise est revalorisable chaque année.



Une fois à la retraite

La rente versée est soumise à l'imposition sur le revenu dans la catégorie des pensions*.

- **Elle bénéficie à ce titre de l'abattement de 10 %** et est soumise aux prélèvements sociaux*.
- **La valeur de capitalisation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition de la rente n'entre pas dans l'assiette de l'ISF** (Impôt de solidarité sur la fortune) si vous avez effectué des versements réguliers, dans leur montant et leur périodicité, pendant au moins 15 ans et que vous avez liquidé votre rente après votre cessation d'activité professionnelle.



Le choix de la sécurité et de la performance

- Votre compte de retraite peut être sécurisée sur le **fonds en euros**. Il est alors revalorisé chaque année grâce aux intérêts financiers attribués.
- Dans un environnement de taux bas, profitez de l'**euro-croissance**, un support d'investissement de nouvelle génération, entre fonds en euros et supports en unités de compte. Vos versements sont garantis uniquement à l'échéance que vous choisissez (le jour de votre retraite par exemple). En contrepartie, une partie des versements est utilisée sur des actifs plus risqués, offrant à l'échéance une perspective de rendement supérieure à celle du fonds en euros.
À noter :
 - Il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.
 - Un rachat partiel diminue proportionnellement la garantie.
 - Un rachat total met fin à la garantie.
- Pour diversifier votre compte de retraite et rechercher plus de performance, vous pouvez en placer une partie sur des supports en **unités de compte**, investis sur différents marchés (actions, obligations, immobiliers) et zones géographiques (France, Europe, Monde, Émergents...).
À noter :
 - L'investissement sur les supports en **unités de compte**, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.



Un cadre fiscal favorable

- **Vous bénéficiez de déductions fiscales** sur votre revenu professionnel imposable dans la limite du plafond de déductibilité*.
- **Votre adhésion n'est pas soumise à l'impôt de solidarité sur la fortune** pendant la période de constitution de la retraite, sauf pour les primes versées après 70 ans.

LES + AGIPI

- La possibilité de sortir avec une rente adaptée à vos priorités : avec réversion, avec annuités garanties ou par paliers.
- Une garantie retraite qui consiste, à chaque versement sur votre adhésion, à acquérir immédiatement une fraction de rente viagère garantie, sans limite dans le temps.
- Avant 50 ans, vous pouvez opter pour la garantie de conversion minimale qui, entre 50 et 65 ans, vous assure d'acquérir votre rente aux mêmes conditions qu'à vos 50 ans (se reporter à la notice du contrat pour les conditions et modalités).
- Avec le FAR, vous bénéficiez** à tout moment de l'intégralité de votre capital en cas de décès grâce à la garantie plancher sans limite d'âge ou de montant.

* Selon la législation en vigueur à la date d'édition du document.

** Hors investissement en gestion libre, et sous réserve du maintien de la gestion pilotée ou de la convention.

OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION QUI VOUS RESSEMBLE !

A vous de choisir la solution qui répond le mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.



AVEC LA GESTION PILOTÉE,

vous avez tout ! Toutes les solutions et options s'ouvrent à vous et vous bénéficiez en prime de l'accompagnement d'un expert. Vous confiez un mandat pour effectuer en votre nom et pour votre compte tout choix d'investissement et de réorientation de votre compte de retraite entre les différents supports d'investissement en unités de compte. Le mandataire s'appuie sur la compétence d'Architas France*.



GESTION PILOTÉE
FAIRE APPEL
À UN EXPERT

Vous bénéficiez de l'expertise d'un professionnel
Accès à l'intégralité
des 56 supports d'investissement AGIPI

2 supports garantis
Fonds en euros
ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Équilibré
- Dynamique
- Offensif

Sécurisation des plus-values

Reporting trimestriel
de la performance et
de la stratégie de gestion

Garantie plancher en cas de décès



CONVENTION Avenir
DYNAMISER

avec les unités de compte Actions

2 supports garantis
Fonds en euros
ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Équilibré
- Dynamique
- Offensif

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès

Profils de risque des unités de compte
de 5 à 6 sur 7

CONVENTION Patrimoine
FAIRE FRUCTIFIER
ET PRÉSERVER

avec les unités de compte Diversifiées

2 supports garantis
Fonds en euros
ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Équilibré
- Dynamique
- Offensif

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès

Profils de risque des unités de compte
4 sur 7

Le "PLUS"

- **L'option ESG en gestion pilotée**

En choisissant cette option vous privilégiez le financement des entreprises qui prennent en compte les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur stratégie. Vous bénéficiez des atouts et des avantages de la gestion pilotée tout en favorisant des entreprises performantes, au service du développement durable avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société.

NOUVEAUTÉ 2017



- **La possibilité de souscrire une ou deux nouvelles unités de compte spécifiques à côté de votre type de gestion :**
Agipi Régions et/ou AXA Selectiv' Immo.

**“ AVEC LA GESTION PILOTÉE,
JE CONFIE MON
COMPTE DE RETRAITE
À DES PROFESSIONNELS
DE LA GESTION D’ACTIFS.
JE PROFITE AINSI
DES OPPORTUNITÉS
DE MARCHÉ ”**

AUTONOMIE

**CONVENTION
PERSONNALISÉE**
DIVERSIFIER

**avec les unités de compte
de votre choix**
parmi la liste des supports
accessibles avec cette gestion

2 supports garantis

Fonds en euros
et/ou fonds euro-croissance

**Liberté de choisir
ses unités de compte**
(de 20 à 100 %)

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès



**Profils de risque
des unités de compte**
de 2 à 7

GESTION LIBRE
CHOISIR VOTRE
RÉPARTITION

**Fonds en euros
et unités de compte AGIPI**
sauf Agipi Innovation

**Pas de sécurisation des plus-values
ni de garantie plancher**



NOUVEAUTÉ 2017

**Gestion PILOTÉE,
une offre enrichie**

- 56 unités de compte à travers le monde et sur toutes les classes d'actifs sont à la disposition de votre expert.
- Une option ESG est disponible pour investir de façon responsable.

Pour l'investissement en euro-croissance, il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.

L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

* Créée en 2008, la société de gestion Architas France, spécialisée dans la multi-gestion, appartient au groupe AXA. Architas France dispose d'une équipe de recherche dédiée à l'étude des fonds et à la gestion de portefeuille.

FAR, LE CONTRAT DE CONVICTION ET D'INNOVATIONS

Choisir le contrat FAR, c'est choisir de vraies garanties pour sa retraite. Mais, c'est aussi de la transparence et des innovations, comme le support de nouvelle génération euro-croissance, le fonds en euros, les unités de compte Agipi Régions et AXA Selectiv' Immo, ou encore l'option ESG en gestion pilotée.

NOTRE CONVICTION : L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

De nouvelles possibilités d'investissement*

- **ESG** : avec cette option qui implique une sélection de supports en unités de compte « ESG », vous privilégiez par vos investissements les entreprises ayant les meilleures pratiques dans trois domaines : l'environnement, le social et la gouvernance. L'ESG regroupe en trois catégories l'ensemble des pratiques durables et responsables que les entreprises peuvent adopter :
 - **L'environnement** : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux ;
 - **Le social** : prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social ;
 - **La gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audits, droit des actionnaires.

Des innovations pour donner du sens à votre épargne*

La mise en place d'une poche dédiée en complément de votre type de gestion qui donne accès à deux unités de compte bien spécifiques :

- **AXA Selectiv' Immo** est un OPC dédié à l'immobilier physique européen pour 60 % de son actif et composé d'autres actifs financiers (actions ou taux).
- **Agipi Régions** est investie dans des entreprises françaises implantées en régions qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local.

* L'investissement sur les supports « ESG » ou spécifiques présente un risque de perte en capital.

ET EN +

- Les garanties optionnelles "de bonne fin" en cas de décès et "exonération des versements" en cas d'incapacité totale du travail ou d'invalidité totale ou partielle, abondent votre adhésion pendant la phase de constitution pour augmenter le capital constitutif de votre compte de retraite (se reporter à la notice du contrat pour les conditions et modalités).
- La garantie plancher en cas de décès, sans limite d'âge, ni de montant. En optant pour une gestion par convention ou une gestion pilotée, vos bénéficiaires recevront au moins les montants, nets de frais, que vous avez investis, augmentés des intérêts acquis sur le FONDS Agipi en euros, sous réserve du maintien de cette gestion.

Les conventions ou la gestion pilotée

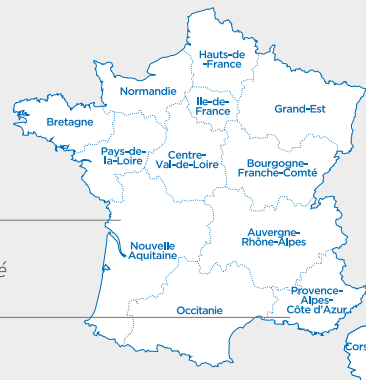
- Pour toutes les adhésions, les plus-values des unités de compte sont automatiquement sécurisées chaque année sur le fonds en euros ou le fonds euro-croissance.
- Pour toutes les adhésions, à l'approche de la retraite, l'option Gestion évolutive vous permet de sécuriser progressivement votre compte de retraite vers les fonds en euros ou euro-croissance.

Le saviez-vous ?

20 % des bateaux de plaisance dans le monde sont produits par une société basée en Charente. **

Le leader mondial des conservateurs naturels est basé près d'Avignon ; son produit est issu du romarin. **

** Source : INSEE 2013



LE CONTRAT FAR EN QUELQUES DATES

1994

Création du contrat

1999

Ouverture aux unités de compte

2007

Ouverture à l'architecture ouverte

2014

Lancement de l'euro-croissance

2015

Lancement de la gestion pilotée

2017

Ouverture de l'option ESG
Création de l'unité de compte Agipi Régions



DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- **Frais de dossier** : aucun.
- **Frais sur versement** : 5,00 % maximum.
- **Frais de réorientation** : 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** : 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion en gestion pilotée** : 1,60 %, dont 0,60 % de frais de mandat.
- **Frais annuels de gestion** :
 - FONDS Agipi en euros : taux annuel de 0,75 %, dont 0,15 % de frais mutualisés de gestion administrative.
 - FONDS Agipi Euro Croissance : 0,70 % frais fixe majoré de 10 % de la performance financière.
 - Supports en unités de compte : 1 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Selectiv' Immo), plus frais éventuels supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».
- **Frais d'arréage de rente** : 5 € si trimestriel, 2 € si mensuel.
- **Frais de transfert** : aucun.

Tous les frais sont indiqués dans la notice de contrat.

UNE OFFRE FINANCIÈRE SIMPLE ET COHÉRENTE

Les supports d'investissement AGIPI sont sélectionnés pour vous permettre d'accéder à l'économie mondiale au travers de zones géographiques, de secteurs d'activités ou de catégories d'actifs (actions, obligations, private equity).

- **Profiter des tendances mondiales avec des supports en unités de compte exposés aux marchés actions internationaux** :
 - Agipi Actions Émergents
ISIN : FR0010996611
 - Agipi Actions Europe
ISIN : FR0010606673
 - Agipi Actions Monde
ISIN : FR0000283749
 - Agipi Grandes Tendances
ISIN : FR0010492405
 - Agipi Innovation
ISIN : FR0007024245
 - Agipi Monde Durable
ISIN : FR001050060
- **Cibler vos objectifs avec des supports en unités de compte diversifiés** :
 - Agipi Ambition
ISIN : FR0000299240
 - Agipi Convictions
ISIN : FR0011355510
 - Agipi Immobilier
ISIN : FR0011545680
 - Agipi Régions
ISIN : FR0013218302
 - Agipi Revenus
ISIN : FR0012711232
 - AXA Selectiv' Immo
ISIN : FR0011129717
- **Choisir un complément au support en euros avec des supports en unités de compte exposés aux marchés obligataires** :
 - Agipi Obligations Inflation
ISIN : FR0010606681
 - Agipi Obligations Monde
ISIN : FR0012749893

Dans le cadre de la gestion pilotée, AGIPI a sélectionné 44 unités de compte supplémentaires avec l'aide d'Architas France, gérées par les meilleures sociétés de gestion du marché, en particulier pour l'investissement responsable.

AGIPI recherche les expertises des plus grandes sociétés de gestion du marché : AB, Aberdeen Asset Management, Architas, AXA Investment Managers, BlackRock, BNP Paribas Investment Partners, Carmignac, DNCA Finance, Equitis, Fidelity, Invesco, J.P. Morgan Asset Management, Pictet Asset Management, Robeco, Schroders.

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AGIPI À L'HONNEUR

En 2017, l'association AGIPI a notamment obtenu :

- **Le Label d'excellence** par les Dossiers de l'Épargne.
- **La Sélection premium retraite Madelin** 2016-2017 par Good Value for Money.

Ces récompenses saluent la qualité du contrat retraite Madelin FAR, l'esprit d'innovation d'AGIPI ainsi que l'attention portée à la gestion des contrats et la transparence de l'information adressée aux adhérents.

Agipi Monde Durable a reçu le **Label ISR** (Investissement socialement responsable) en avril 2017.



Retrouvez-nous sur agipi.com

Informez-vous avec :

- assurancevie-agipi.com
- prevoyance-agipi.com
- retraite-agipi.com

Votre espace adhérent :

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.



Assureur du contrat



réinventons / notre métier

AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

ADIS

Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances au
capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
Orias 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308